



DIRECTION DE LA
COORDINATION

Affaire suivie par

Laurence MERESSE

REVUE D'ACTUALITES « EUROPE »

Juillet / Août 2011

Action sociale

Réglementation européenne : les propositions pour aider les collectivités territoriales à poursuivre leur action sociale

La Gazette des Communes – 25/08/2011

Un rapport d'information sur « l'influence du droit communautaire des aides d'Etat sur le financement des services sociaux par les collectivités territoriales » vient d'être publié. Il formule une série de propositions afin de préserver la conception française de service public.

Le rapport enregistré à la Présidence du Sénat le 28 juin 2011 rappelle que l'intégration en droit français des règles communautaires a considérablement fragilisé l'activité sociale des collectivités territoriales. Désormais, la plupart des services sociaux sont en réalité à caractère économique au sens de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE), ce qui implique que leur activité est donc soumise aux règles communautaires du droit de la concurrence. Or, ces règles sont inadaptées à la conception française du service public et risquent de mettre en péril la liberté des Etats membres d'organiser leurs services sociaux conformément aux besoins de leurs usagers et aux caractéristiques de l'organisation de leur territoire.

Selon les sénateurs, la subvention peut constituer un mode de financement légal dès lors que la collectivité a défini au préalable, dans son mandat, la mission de service d'intérêt économique général confiée à l'association, ainsi que les critères de calcul de la compensation afférente. Par conséquent, une collectivité ne peut pas à la fois respecter le droit communautaire et le droit national.

Afin de sortir de ces différentes impasses et préserver la conception française du service public, le rapport fait donc état de plusieurs propositions:

- élaborer et adopter une directive-cadre visant à clarifier le droit actuel relatif aux aides d'Etat ;
- envisager la création d'un nouveau type de contrat public en droit français adapté aux services sociaux ;

- exclure certains services sociaux français (logement, aide à l'enfance, aide aux familles, aide aux personnes dans le besoin) en tant que services sociaux d'intérêt général bénéficiant d'un mandatement en droit national ;
- clarifier la notion de mandatement ;
- demander l'établissement d'un rapport d'information élaboré au niveau local pour recenser les services sociaux dont le financement est menacé et proposer des solutions pour en pérenniser le financement ;
- développer l'information des collectivités territoriales sur le droit des aides d'Etat applicables aux services sociaux.
- et former les fonctionnaires territoriaux au droit européen et à la réglementation des subventions.

Agriculture

Promotion des produits agricoles Livre vert sur la promotion des saveurs de l'Europe

BBFCE – 15/07/2011

La Commission européenne a lancé un débat sur l'avenir des programmes de promotion et d'information relatifs aux produits agricoles de l'Union Européenne. En publiant un livre vert consacré à ce thème, la Commission étudie comment définir les contours d'une stratégie plus ciblée et plus ambitieuse qui permettra aux consommateurs – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE – de se faire une idée plus précise de la qualité, des traditions et de la valeur ajoutée des produits agricoles et alimentaires européens.

[En savoir plus](#)

Budget

L'augmentation du budget européen ne profitera pas à la PAC

Localtis.fr – 1/07/2011

La bataille budgétaire européenne ne fait que commencer avec la présentation des propositions de la Commission pour la période 2014-2020. Un budget en augmentation de 5% qui profitera aux politiques d'investissement et de compétitivité, au détriment de la politique régionale et, surtout, de la PAC qui apparaît comme la grande perdante. La Commission retient également trois idées force : la taxe sur les transactions financières, la création des régions en transition et le recours aux emprunts obligataires.

Action sociale

L'année 2012 est proclamée «Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle » Elle promeut la vitalité et la dignité de chacun

Parlement européen – 07/07/2011

Les objectifs de l'Année européenne 2012 sont les suivants:

- sensibiliser l'opinion publique à l'importance du vieillissement actif et de ses différentes dimensions et en faire une priorité dans l'agenda politique des parties prenantes à tous les niveaux
- stimuler le débat, échanger les informations et développer l'apprentissage mutuel entre les États membres et les parties prenantes à tous les niveaux afin de promouvoir les politiques de

vieillessement actif, définir et diffuser les bonnes pratiques ainsi que favoriser la coopération et les synergies;

- proposer un cadre d'engagement et d'action concrète, qui permettra à l'Union, aux États membres et aux parties prenantes, à quelque niveau que ce soit, de concevoir des solutions innovantes dans le domaine du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle ;
- promouvoir des activités permettant de lutter contre les discriminations fondées sur l'âge, de dépasser les stéréotypes liés à l'âge et de faire disparaître les obstacles, notamment en ce qui concerne l'employabilité.

[En savoir plus](#)

Stratégie numérique: répondre aux défis du vieillissement de la population

Commission Européenne – 15/07/2011

La Commission européenne appelle les États membres de l'Union à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie commune sur la manière de coordonner au niveau européen la recherche sur le vieillissement. Tel est le message d'une recommandation que vient d'adopter la Commission, intitulée «Vivre plus longtemps, et mieux – Les enjeux et les défis de l'évolution démographique». Cette recommandation encourage vivement les États membres à prendre part à une initiative de programmation conjointe consacrée au vieillissement de la population. Les recherches entreprises dans ce cadre porteront notamment sur la manière de maintenir les personnes sur le marché de l'emploi, d'aider les personnes âgées à rester actives le plus longtemps possible tout en restant en bonne santé et en jouissant d'une meilleure qualité de vie, et d'assurer la viabilité future de nos systèmes de santé.

[En savoir plus](#)

Pour favoriser l'emploi, la Commission propose d'investir plus dans l'éducation, la jeunesse et la créativité

Dans le contexte de sa stratégie pour l'emploi, la Commission européenne entend doubler ou presque le nombre de jeunes, d'enseignants et de chercheurs qui obtiennent une bourse de l'Union pour étudier ou se former à l'étranger; ils sont actuellement quelque 400 000 chaque année. La commissaire européenne à l'éducation a déclaré que c'était l'un des objectifs premiers que la Commission avait à l'esprit en prévoyant une hausse considérable des fonds de l'Union destinés à l'éducation, à la jeunesse et à la créativité dans ses propositions budgétaires pour 2014-2020. Pour répondre aux besoins du marché du travail de demain et lutter contre la pauvreté, il est indispensable d'améliorer l'éducation et la formation et d'aider les citoyens à acquérir les bonnes compétences. Créer davantage d'emplois nécessite aussi d'investir dans les secteurs de la création, qui sont à l'origine de 4,5 % du PIB de l'Union et de 3,8 % des emplois.

[Commission Européenne IP/11/857 - 2011-07-11](#)

Le fonds social européen : outil de proximité des politiques de l'emploi et de la formation

Destiné au départ à accompagner la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs de la Communauté européenne, le FSE est devenu ensuite, face à la montée du chômage, le pilier de la Stratégie européenne pour l'emploi, elle-même expression de la politique de cohésion.

Le FSE était promis à une réforme drastique par ceux qui souhaitent le détacher de la politique de cohésion, et en faire le bras armé d'une politique européenne de l'emploi. Il apparaît aujourd'hui que le FSE est plutôt un outil de proximité en matière d'emploi et de formation et qu'à ce titre, il doit être maintenu dans sa configuration actuelle, même si on s'oriente vers une correction de ses points faibles en évoquant une approche davantage basée sur les résultats, une surveillance continue de la gestion des fonds et une forme de proportionnalité entre les exigences administratives et comptables des contrôleurs et l'importance financière des projets soutenus par le FSE.

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-691-notice.html>

Environnement

La Commission débloque 244 millions € pour 183 nouveaux projets environnementaux dans le cadre du programme LIFE+

Commission européenne du 17/07/2011

Ces projets proviennent de tous les États membres de l'UE et prévoient des actions dans les domaines de la conservation de la nature, du changement climatique, des technologies propres et de la politique environnementale, ainsi que de l'information et de la communication en ce qui concerne les questions environnementales. Ensemble, ils représentent un investissement total de 530 millions €, dont 244 millions seront financés par l'Union européenne.

[Liste de projets français](#)

Réduction de l'aide alimentaire

MEPLF – 28/07/2011

L'aide alimentaire européenne aux plus démunis s'adresse chaque année à plus de **13 millions de personnes en Europe**. Or, à la suite d'une plainte de plusieurs États membres, la Cour de Justice de l'Union européenne a déclaré illégale l'utilisation de la politique agricole commune pour une politique considérée comme relevant du social et non de l'agriculture. **En France, le Secours populaire, les Banques alimentaires, les Restos du cœur respectivement financés par ce programme à hauteur de 50%, 33% et 23% ainsi que la Croix-Rouge sont directement concernés.**

Les députés européens demandent à ma Commission de trouver une solution transitoire pour 2012-2013 et faire en sorte que lors de la prochaine période de programmation, un mécanisme viable soit mis en place.

Le Commissaire Ciolos en charge de l'agriculture a quant à lui proposé de ne plus faire dépendre de la PAC le régime d'aide alimentaire aux plus démunis et de trouver une source de financement plus appropriée.

Financement de l'aide alimentaire en Europe

Initiée en 1986, cette aide alimentaire était adossée aux stocks excédentaires de produits agricoles. A la suite des réformes de la PAC qui ont entraîné une diminution des stocks, l'UE a décidé d'allouer 1% du budget de la politique agricole commune au programme européen d'aide alimentaire. Ce sont ces 1% qui sont aujourd'hui remis en cause

Appel à projets 2012 en soutien à la coopération décentralisée

Lettre du cadre territorial – 28/07/2011

À la suite de la séance de la Commission nationale de la coopération décentralisée du 7 juillet 2011, sous la présidence de Henri de Raincourt, ministre auprès du ministre d'Etat, ministre

Département de Saône-et-Loire – Hôtel du département – Rue de Lingendes – 71026 MACON Cedex 9
Téléphone : 03 85 39 76 78 - Télécopie : 03 85 39 66 57 – Mél : dco@cg71.fr - Site Internet : www.cg71.fr

des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération, le ministère des Affaires étrangères et européennes lance pour 2012 un nouvel appel à projets en soutien aux actions de coopération décentralisée dans le cadre du programme « Solidarité pour les pays en développement ». Le dépôt des candidatures devra être effectué en ligne avant le 30 décembre 2011.

[En savoir plus](#)